PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 23/03/2023

ABM ENERGIE PLOMBERIE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 Euros
Siège social : 65 Rue du Moulin Vedel – 30900 NIMES
RCS NIMES 910 229 095

L'an deux mille vingt trois, le 23.03.2023, à dix heures, à NIMES,

Est présent :

Monsieur RIZZO CLAUDE JACQUES

demeurant au Res le Rabelais Bât H – CH de ST HENRI 13001 MARSEILLE, de nationalité Française,

* Détenant 100 actions

Total des actions présentes : 100 actions composant le capital social.

Monsieur RIZZO CLAUDE JACQUES préside la séance en qualité de président.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rémunération du président

Le Président énonce la résolution à l'ordre du jour :

1ere RESOLUTION

Le président décide de fixer la rémunération de la présidence selon les modalités suivantes :

La rémunération de la présidence dans le cadre du contrat de mandat social sera fixé à : 0 euros soit aucune rémunération allouée au titre de la première année et ce à compter de la prise de son mandat de Monsieur RIZZO Claude Jacques.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RCJ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui est dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le président

